

# Mémoire

**Présenté au ministère de  
l'Environnement, de la Lutte aux  
changements climatiques, de la  
Faune et des Parcs**

**DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS  
SUR LES PROJETS PILOTES POUR LA POPULATION  
DE CARIBOUS FORESTIERS DE CHARLEVOIX  
ET LA POPULATION DE CARIBOUS MONTAGNARDS  
DE LA GASPÉSIE**



**Alliance  
FORÊT BORÉALE**

## Table des matières

Alliance forêt boréale : qui sommes-nous ? .....	3
Note aux lecteurs .....	3
Introduction .....	4
Impacts socioéconomiques .....	4
Perturbations .....	7
Rétablissement de la harde .....	7
Territoire de l'aire de répartition.....	8
Conclusion .....	9

## Alliance forêt boréale : qui sommes-nous ?

Alliance forêt boréale se veut un point de rencontre des communautés forestières et des travailleurs des régions où la forêt boréale est présente et elle collabore avec les gouvernements en place pour atteindre ses objectifs décrits ci-dessous. Organisation politique formée d'élus municipaux, AFB a comme mission de promouvoir et défendre les intérêts des communautés forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la MRC Manicouagan et de la MRC Haute-Côte-Nord en matière de foresterie durable afin de maintenir leur vitalité socio-économique et les bienfaits que la forêt procure à la population.

L'organisation a comme objectifs de combiner activités économiques, développement durable des communautés et respect de l'environnement, de mettre en valeur la forêt boréale comme outil de lutte contre les changements climatiques et de sensibiliser la population sur les enjeux qui touchent la forêt boréale.

### Note aux lecteurs

Le présent document traite uniquement de l'aire de répartition du caribou forestier de Charlevoix puisque ce territoire forestier de la région de la Capitale-Nationale est géré en partie par la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (UA 023-71).

## Introduction

Les mesures prévues pour l'aire de répartition du caribou de Charlevoix auront des impacts socioéconomiques majeurs pour nos communautés forestières puisque plusieurs acteurs du secteur forestier de notre territoire, notamment Les Scieries Lac-Saint-Jean, La Scierie Martel, La Scierie Lachance, Le Groupe Lignarex et la Coop forestière de Ferland-et-Boileau, y ont des activités et des opérations desquelles dépend leur existence. Ceci est sans compter tous les acteurs dont les activités sont tributaires des opérations de ces bénéficiaires.



**LA FORêt EST  
UNE RICHESSE  
COLLECTIVE**

*Soyons-en  
fiers!*

**Alliance**  
FORêt BORÉALE

## Impacts socioéconomiques

Le 14 juin 2024, le forestier en chef (FEC) du Québec a publié un document intitulé « Conseil du Forestier en chef » dans lequel il recommande au ministère de clarifier plusieurs éléments afin qu'il puisse être en mesure d'analyser les impacts sur les possibilités forestières.

Afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée et évaluer les impacts socioéconomiques qui seront engendrés par l'application du projet pilote de Charlevoix, AFB réitère les demandes de clarification du Forestier en chef :

- **Dans un contexte très perturbé (92 %), quelle est l'interprétation de tendre vers un taux de 35 % et en combien de temps? Doit-on suspendre les activités forestières d'ici l'atteinte du seuil de 35 %? Et une fois atteint, qu'elles seront les activités forestières permises? Sachant que les chemins sont un des éléments majeurs de perturbation, quelle est la proportion associée à leur fermeture ou à leur démantèlement?**
- **Est-ce que les massifs de conservation sont permanents ou ont-ils une durée définie dans le temps? Combien de nouveaux massifs sont prévus en recrutement et quelles sont les caractéristiques recherchées? Quels seront les délais associés au recrutement de ces massifs?**
- **Où se trouvent ces secteurs et sont-ils permanents dans le temps ou dans l'espace? Quelles seront les modalités d'aménagement qui s'appliqueront dans ces secteurs? La minimisation de l'achalandage et de la perturbation sensorielle (bruit, poussière, lumière, etc.) dans ces secteurs s'applique-t-elle aux activités d'aménagement forestier?**
- **Quelles activités sylvicoles sont autorisées pour atteindre cet objectif? Certains régimes de coupes partielles peuvent-ils permettre de maintenir une matrice forestière dominée par des forêts résineuses matures ou vieilles? Le reboisement doit-il être envisagé pour assurer le retour de peuplements résineux? Des activités de gestion de la composition des jeunes peuplements peuvent-elles être utilisées pour réduire la présence des essences feuillues?**
- **Comment est évalué le critère de maintien? Quelle est la délimitation des corridors écologiques fonctionnels? Quelles activités forestières sont autorisées, le cas échéant? Lorsqu'il s'agit de restauration, toutes les activités d'aménagement forestier sont-elles proscrites jusqu'à l'atteinte des critères?**

- **L'imposition de l'utilisation de techniques ou de machineries silencieuses ou limitant le bruit émis et le fait de devoir réaliser les activités du 20 juillet au 1<sup>er</sup> décembre et, si possible, de réduire voire cesser les activités dérangeantes du 15 septembre au 31 octobre s'appliquent-elles aux activités d'aménagement forestier?**
- **Comment sera évalué l'impact cumulatif des différentes activités sur le territoire? Quelle activité aura préséance et pour quelle durée?**
- **Est-ce que la nouvelle stratégie de protection de l'habitat du caribou forestier de Charlevoix remplacera le plan de rétablissement en vigueur ou s'additionnera-t-elle à celui-ci?**
- **Quelle sera la stratégie d'aménagement forestier permise sur ce territoire?**

On estime que la récolte de 100 000 m<sup>3</sup> de bois crée environ 325 emplois directs, indirects et induits et que 1 mètre cube de bois récolté génère 200 \$ en retombées fiscales.

- **Comment le gouvernement du Québec peut-il prendre la décision de mettre en place ce projet pilote sans connaître ses impacts indirects, induits et surtout sociaux qu'il aura dans nos communautés forestières?**

## Perturbations

Dans son document de consultation, le gouvernement du Québec affirme que le territoire du projet pilote de Charlevoix a un taux de perturbation de 92,1 %. AFB se questionne sur les chances de succès qu'auront toutes ces mesures considérant ce haut pourcentage de perturbation. De plus, l'aire de répartition du caribou de Charlevoix est un territoire très occupé et ce, depuis plusieurs années : SÉPAQ, sentier provincial de motoneige, nombreux kilomètres de chemins forestiers, etc.

- **Comment le gouvernement peut-il prétendre pouvoir atteindre un taux de perturbation de 35 % alors que ce territoire est actuellement perturbé à plus de 92 %?**
- **En maintenant les différents usages sur ce territoire, comment le gouvernement entend-il atteindre un taux de perturbation de 35 %?**



## Rétablissement de la harde

Le document du gouvernement du Canada sur l'*Évaluation des menaces imminentes pour le caribou, population boréale* mentionne que la probabilité d'atteindre les objectifs de rétablissement des hardes présentes au Québec est faible.<sup>1</sup>

- **Pourquoi impacter aussi fortement une industrie importante pour plusieurs communautés et régions, et ce, pour une harde jugée « à faible potentiel » de rétablissement, d'autant plus que cette harde est actuellement en enclos?**
- **Pourquoi appliquer des mesures de restauration et de maintien de l'habitat sur une si grande superficie (7 385 km<sup>2</sup>) alors que cette harde est en captivité?**
- **Quel est le calendrier de remise en liberté des individus de la harde de Charlevoix?**

---

<sup>1</sup> ECCC. 2024. Évaluation des menaces imminentes pour le caribou, population boréale (*Rangifer tarandus*). Ministère de l'Environnement et Changement Climatique Canada, Gouvernement du Canada. 126p.

AFB est d'avis que pour augmenter les chances de succès de la stratégie de protection et de rétablissement des caribous de Charlevoix, le gouvernement doit considérer tous les autres facteurs qui ont des incidences sur la dynamique et l'autosuffisance des populations de caribous forestiers :

- Les changements climatiques (perturbations naturelles, migration végétale et animale, hausse des températures moyennes, etc.)
- Les dérangements anthropiques autres que forestiers (motoneige, route 175, barrières routières est/ouest, randonneurs, SÉPAQ, etc.)
- La modification de l'habitat préférentiel vers le Nord
- La présence des ongulés sur un même territoire (cerf, orignal et caribou)
- Les insectes et maladies (parasites, ver des méninges)
- **Comment le gouvernement peut-il espérer obtenir des chances de succès de survie et de rétablissement de la harde de caribous de Charlevoix s'il ne considère pas tous les facteurs ci-haut mentionnés qui ont une incidence sur l'espèce et son habitat?**

## Territoire de l'aire de répartition

AFB questionne la superficie du territoire de l'aire de répartition du caribou forestier de Charlevoix tel que délimitée dans le document de consultation du gouvernement. En effet, cette délimitation a été définie à partir de plusieurs inventaires dont certains ont plus de 30 ans.

- **Sachant que la durée de vie moyenne d'un caribou varie entre 7 et 12 ans, est-il justifié de maintenir la délimitation actuelle de l'aire de répartition du caribou forestier de Charlevoix?**
- **Pourquoi le territoire de l'aire de répartition du caribou forestier de Charlevoix n'est pas délimité à partir des relevés télémétriques des inventaires récents soit ceux qui ont moins de 10 ans (tel que reconnu par les chercheurs scientifiques et l'équipe de rétablissement regroupant une quarantaine de représentants et experts)?**

## Conclusion

Bien que AFB ne remette pas en question les objectifs visés par les stratégies de protection de l'habitat du caribou forestier situé en forêt boréale, l'organisation questionne et soulève des préoccupations quant aux chances de succès à long terme de la stratégie de protection du projet pilote pour le caribou de Charlevoix.

AFB reconnaît que la harde de caribous de Charlevoix est dans une situation très précaire qui nécessite des actions si l'on souhaite son rétablissement en milieu naturel. Considérant l'occupation du territoire, le fort taux de perturbation ainsi que les impacts qu'auront les changements climatiques sur l'espèce et son habitat, AFB n'est pas convaincue que cette harde puisse un jour se rétablir librement sur ce territoire.

La harde de caribous de Charlevoix a une histoire assez trouble et parsemée d'embuches. En effet, cette harde complètement disparue en 1920 a fait l'objet d'une réintroduction dans les années 1970. En 2022, le gouvernement du Québec a mis en enclos les 21 derniers individus pour les protégés des prédateurs et de toutes menaces possibles. Deux ans plus tard, la population de la harde a augmenté à 31 individus. C'est donc dire que seule l'ultime méthode, la mise en enclos, porte fruits pour cette harde.

**Quels sont les objectifs et les résultats attendus par le gouvernement avec la stratégie énoncée dans le projet pilote? Est-ce que le gouvernement du Québec souhaite la mise en œuvre d'une stratégie vouée à l'échec qui entraînera des conséquences dévastatrices sur les communautés forestières?**



